

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (44) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Françoise DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Étaient représentés (3) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin – Virginie GILBERT a donné pouvoir à Eric Hervouet – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Geneviève Ségura

Secrétaire de séance : Paul BROCHARD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260629_28

Groupement de commandes relatif à la prestation de nettoyage des vitreries des bâtiments

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que les prestations de nettoyage des vitreries des bâtiments de la Communauté d'agglomération, le CIAS et de la commune de Montaigu-Vendée sont quasi exclusivement confiées à des prestataires externes privés.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider la constitution d'un groupement de commandes entre ces collectivités, afin de mutualiser les besoins, rationaliser les achats et optimiser le suivi des prestations.

Dans ce cadre, les coûts de publication/attribution des marchés seront partagés entre les membres.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Moyens Techniques.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;
Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes,
annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS Montaigu-Rocheservière et la commune de Montaigu-Vendée pour les prestations susvisées ;
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Moyens Techniques ;
- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes, annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
15 juil. 2026